

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 JUIN 2026 A 18 HEURES 00**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs ABONDANCE Paul, BARET André, CHARRIERE Alain, FRAISSARD Alain, GOMBERT Pierre-Alain, ROMANET Joël, TERRAZ Jean-Pierre
Mmes, HARQUIN Alix, ROMANET Marie-Aline

ABSENT(E) S : néant

EXCUSE(E) S : ABONDANCE Monique, RIMBOUD Laetitia

SECRETAIRE : ROMANET Marie-Aline

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 18.05.2026.

DOSSIERS D'URBANISME

Après étude par la commission communale d'urbanisme, le dossier suivant a reçu un avis favorable :

- **SCARPETTA Jean :** DP pour l'installation d'une pergola sur les parcelles cadastrées Q 2148 et Q 2150 situé 20 impasse des Pommiers.

Le dossier ci-dessous est en étude par le service ADS :

- **ADRIEN Laurent :** PC pour la rénovation complète d'un bâtiment sur la parcelle cadastré ZN 512 située 10 impasse du Canal.

DESIGNATION DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ELECTION SENATORIALE

Conformément au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026, à la circulaire du 06 mai 2026 et à l'arrêté préfectoral du 21 mai 2026, il y a lieu de désigner un délégué et trois suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Mr TERRAZ Jean-Pierre, maire, précise qu'il propose sa candidature en tant que délégué.

Sous la présidence de Mr le maire, le déroulement des opérations de vote ont eu lieu.

Mme ROMANET Marie-Aline a été désignée en qualité de secrétaire.

Le bureau électoral était composé de Mr BARET André et Mme ROMANET Marie-Aline (conseillers les plus âgés) et de Mr GOMBERT Pierre-Alain et Mme HARQUIN Alix (conseillers les plus jeunes).

Les documents relatifs à cette élection sont consultables en mairie.

Après vote des conseillers municipaux présents, le résultat est le suivant :

- Délégué élu à l'unanimité : Jean-Pierre TERRAZ
- Suppléants élus à l'unanimité : Alain CHARRIERE, Paul ABONDANCE, Pierre-Alain GOMBERT

Délibération n° 2026.33

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT D'ENTRETIEN A TEMPS NON COMPLET

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un agent d'entretien pour effectuer la mission d'entretien des locaux communaux (mairie, salles polyvalentes, WC publics) sur la base

d'un taux horaire correspondant au SMIC, en remplacement de Marie-Aline Romanet. Les élus en profitent pour remercier vivement Marie-Aline pour son implication et pour la qualité de son travail durant ces nombreuses dernières années.

Un emploi de vacataire avait été créé lors du conseil municipal du 20/04/2026, or la régularité de la tâche, bien que cela représente peu d'heures de travail mensuel, nécessite la création d'un emploi permanent à temps non complet pour une durée de 16 heures mensuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel à temps non complet comme énoncé ci-dessus afin d'assurer la mission d'entretien des locaux communaux.

L'annonce a d'ores et déjà été diffusée sur les panneaux d'affichage, le site internet et l'application Illiwap. Pour toute demande complémentaire n'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

Délibération n°2026.34

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'AGENT TECHNIQUE – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

En décembre 2025, un des deux agents communaux sollicitait une mise en disponibilité pour convenance personnelle de 12 mois. La demande a été acceptée et a pris effet au 1^{er} décembre 2025. L'agent a demandé sa réintégration pour le 15 juin 2026. La mairie a répondu favorablement à sa demande, l'agent contractuel actuel terminant son contrat le 15 juin.

Mais le 19 mai 2026, l'agent devant réintégrer ses fonctions a demandé sa mutation à la mairie de Séez pour le 22 juin 2026. La mairie a accepté la demande et doit donc recruter un nouvel agent contractuel dès que possible.

Une annonce va être rédigée pour rechercher un contractuel pour la saison estivale dans un premier temps. Il convient de délibérer pour créer un poste pour un emploi non permanent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent technique contractuel à temps complet.

Délibération n° 2026.35

QUESTIONS DIVERSES

- **Demande de l'auberge :** *Le maire donne lecture d'une demande du gérant de l'auberge qui souhaiterait organiser la fête de la musique le samedi 20 juin et la fête nationale du 14 juillet. A cet effet, il souhaiterait savoir s'il est possible, comme l'année dernière, de bloquer la rue (déviation par la rue de la mairie) et libérer le parking. Cette demande reçoit un avis favorable des élus.*

Le feu d'artifice sera financé comme les années précédentes par l'auberge, le club des sports et la mairie.

De plus, Mr Barillet est en contact avec un rémouleur " le rémouleur savoyard", et demande si une place de stationnement peut rester libre sur le parking de la fruitière pour le faire monter régulièrement (2x/mois dans un premier temps, puis plus si besoin). Les élus proposent que le stationnement soit bloqué par l'aubergiste lui-même et d'aviser en fonction de la fréquentation.

- **Capture et stérilisation des chats :** Le maire informe que l'opération de capture et stérilisation des chats errants réalisée avec l'association Régul'Matous, a été efficace. 15 chats ont été capturés : 8 femelles dont 5 gestants (15 fœtus « retirés »), 6 mâles. Et 1 chat décédé dans la cage au moment de la capture

L'association a déboursé plus de 2 000€ de stérilisation/hystérectomie. Pour information les chats ont été relâchés sur place au regret de certains élus, ces chats étant errants, aucun autre choix ne s'offrait à la commune.

- **Courrier Vivre en Tarentaise :** Mr Charriere Alain présente un courrier rédigé par l'association Vivre en Tarentaise, qui évoque le sujet de la préservation de la nature, en lien avec l'eau, la faune, et qui évoque l'impact des micros centrales notamment. Mrs Paul Abondance et Alain Charriere signalent le fait de rester attentif au déroulement des opérations avec la société Force Motrices du Gelon.
- **Chalet d'alpage :** Un groupe d'élus va se rendre sur place le 11/06 pour faire l'état des lieux du chalet de la Cave et du chalet de Plan Sapey pour envisager une restauration.
- **Création d'une commission facultative « Environnement »**
Une délibération sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- **Utilisation de tout-venant recyclé sur le chantier du camping du Glaisy.**
Après instruction, la CCCT, compétente, a donné son accord.
- **Purges des éperons rocheux de Bois Bannis.**
Nouvelle intervention des cordistes Chablaisiens le jeudi 04 juin. En fin d'intervention les cordistes ont déclaré que selon eux, a priori toutes les purges sont désormais faites. Attente de leur rapport final d'intervention et rebouclage avec le diagnostic RTM du 1^{er} juin pour s'assurer qu'il ne reste plus aucune purge à opérer.
- **Diagnostic RTM réalisé le 01 juin 2026**

Secteur de la Croix de Pravin :

L'éperon rocheux à l'amont de la route de la croix paraît visiblement plutôt sain, cependant des décrochements restent possibles, dans ce cas l'atteinte de la route semble inévitable. Cependant il ne s'agit pas d'un axe majeur d'autant plus que la route est réservée à un passage pédestre et ski en hiver du fait qu'elle n'est pas déneigée. La mise en œuvre d'ouvrage de protection dans ce cadre impliquerait des travaux d'ampleur et très probablement très coûteux à comparaison d'opération de dégagement de la route post évènement et potentielle reprise d'envoier.

Le talus amont montre des fracturations générales de la roche affleurante, la mise en mouvement de petit élément peut être très courante notamment en sortie d'hiver, cette situation reste très courante sur les routes de montagne et dans ce cadre n'appelle pas de remarque particulière.

La mairie va améliorer la signalisation « Chutes de rochers, ne pas stationner »

Aval du rocher de Glaisy, emplacement du futur parking (ex-carrière) :

L'emplacement du futur parking est exposé à un risque minime de chute de blocs provenant de l'éperon rocheux à l'amont, la distance, et l'angle d'incidence semble favoriser la propagation des blocs plutôt vers le Sud. Un merlon va être retravaillé afin de permettre l'interception des blocs pouvant potentiellement provenir du talus à l'amont direct.

- **Création de parkings pour le camping du Glaisy.**
Une visite de terrain a été faite avec la CCCT le jeudi 04 juin. La CCCT a adressé à la mairie, pour avis, les éléments suivants pour établir la convention afférente qui sera établie entre la commune de Notre-Dame-du-Pré et la CCCT.

Parkings d'été (Périphérie globale / Grimpeurs et clients) : Parcelles cadastrales 0K052 et 0K018.

Parking d'hiver (Terminus ancienne carrière / Clients écolodges) : Parcelle cadastrale 0K02.

La CCCT prend techniquement et financièrement en charge l'intégralité des travaux d'aménagement de ces parkings.

La commune s'engage à libérer et à nettoyer les zones identifiées avant le début du chantier. Les parcelles devront être débarrassées de tout dépôt, stockage de matériel ou autre élément.

L'entretien courant et structurel de ces zones de stationnement post-livraison sera pris en charge et réalisé par les services techniques de la commune.

La durée de la convention sera calquée sur celle du Bail Emphytéotique Administratif (BEA) en cours concernant la gestion et l'exploitation du camping (soit une durée de 50 ans).

À l'issue de la convention, pour quelque cause que ce soit, les zones de stationnement aménagées et les ouvrages réalisés reviennent de plein droit et gratuitement dans le patrimoine de la commune.

- **Opportunité de faisabilité de confier à la CCCT, la gestion et l'entretien du terrain de tennis de Notre-Dame-du-Pré et le terrain de foot des Plaines :**
Les élus souhaitent à la majorité conserver la gestion et l'entretien des terrains.
- **Tarif de location de la salle polyvalente des Plaines :**
Mme BOURGEOIS nous fait savoir que Mme GRILLET de l'association VITAL ENERGIE qui loue la salle pour y donner des cours de sport considérerait le tarif de location trop élevé et envisagerait de délocaliser ses cours vers une autre commune. Les élus vont proposer à Mme GRILLET de la rencontrer pour connaître son besoin et éventuellement adapter le tarif.
- **Le parcours d'interprétation CCCT :** sera opérationnel fin juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie.

Le Maire
Mr TERRAZ Jean-Pierre

La secrétaire de séance
Mme ROMANET Marie-Aline

